

L'ENQUETE – LE DISPOSITIF ORATEL

Volet du plan d'actions régionales ORATEL à la reprise et à la transmission des entreprises hôtelières

" Toute l'actualité des Experts-Comptables de Bretagne en vidéo "



The screenshot shows the ECTV website interface. At the top, there is a navigation bar with buttons for ACTUS, LE M@G, CONFERENCES, ARCHIVES, and EQUIPE. Below this is a video player showing a scene with two men, one of whom is identified as Christophe MEREL, expert-comptable. To the right of the video player is a sidebar menu for the 'LE M@G' section, listing various content items with their durations.

LE M@G

Le N° 2 - Octobre 2007

- L'intégrale 21mn36s
- Editorial du Président Michel GOURITEN 1mn45
- Bretagne à la une
- L'assemblée générale 10mn
- L'enquête
- Le dispositif ORATEL 4mn45s
- Avis d'experts
- La minute patrimoniale 1mn
- La minute sociale 1mn
- La minute fiscale 1mn
- Brèves 1mn

©2008 ECTV

Propos recueillis depuis l'ENQUETE AUDIOVISUEL – LE DISPOSITIF ORATEL
SUR « LE M@G » - TOUTE L'ACTUALITE DES EXPERTS-COMPTABLES DE BRETAGNE

Volet du plan d'actions régionales pour l'hôtellerie bretonne, les hôteliers potentiellement cédant et les repreneurs peuvent depuis le début de l'année bénéficier du dispositif ORATEL, opération régionale à la reprise et à la transmission des entreprises hôtelières.

Sébastien DROUET – CRCI Bretagne :

« Avant de parler de transmission hôtelière, il nous faut rappeler quelques chiffres.

Le secteur hôtelier représente en Bretagne environ 900 établissements. Sur ces 900 établissements, 300 seront à vendre d'ici 3 ans. Pour répondre à cette problématique, les CCI de Bretagne ont décidé de s'engager sur un dispositif innovant d'accompagnement à la transmission hôtelière qui s'appelle ORATEL. Ce dispositif est soutenu par le Conseil Régional.

Pour le cédant, c'est la possibilité d'avoir un diagnostic complet de son établissement qui est réalisé en partenariat avec l'Ordre Régional des Experts-Comptables, la Chambre Régionale des Notaires et les Agents Immobiliers, puisqu'on aborde aussi le problème de l'évaluation de la valeur de l'hôtel en question.

« Pour le repreneur, c'est la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable financée par le Conseil Régional et qui représente 20% du montant de la transaction plafonnée à 92.000 Euros. Le dispositif ORATEL concerne aujourd'hui 30 établissements en Bretagne qui ont déjà bénéficié de l'avance remboursable ».

Jean-Paul EYRAUD, Président de la Commission des Experts-Comptables :
Quel est le rôle de l'Expert-Comptable dans ce dispositif ?

« L'Expert-Comptable va tout d'abord procéder à un diagnostic économique, financier et juridique de l'établissement à évaluer. Enfin, il va procéder à l'évaluation proprement dite de l'établissement à céder ou à acheter.

Sur un coût total de diagnostic à 2.500 Euros HT, 2/3 sont dévolus aux Experts-Comptables intervenants et 1/3 aux Notaires et Agents Immobiliers. L'Expert-Comptable, volontaire, est choisi à partir du Ministre des Experts-Comptables.. Attention, la participation à ce dispositif implique d'avoir suivi une formation au préalable qui est payante. »

Nous avons rencontré Monsieur Christophe MEREL, Expert-Comptable Groupe SECOB et Monsieur TROLEY repreneur du Pen'Roc à Saint Didier près de Rennes.

Monsieur MEREL, Groupe SECOB :

« Ce type de dossier est un travail d'équipe. Nous avons réalisé la reprise du Pen'Roc en étroite collaboration avec Monsieur et Madame TROLEY, Sébastien DROUET en charge du dispositif ORATEL à la CRCI, Monsieur FROC, Président exploitant adhérent au dispositif ORATEL et moi-même.

Nous avons monté le dossier rapidement et nous avons eu une réponse dans un délai d'1 mois et demi.

Nous avons touché le financement maximal d'ORATEL. En effet, le Pen'Roc dispose aujourd'hui d'une avance financière de 92.000 Euros sur 7 ans avec un différé de remboursement sur 2 ans et aucun frais financier sur cette avance de trésorerie. »

Grégory TROLEY – Repreneur du Pen'Roc :

« Dans ce type d'établissement, il y a toujours des choses à faire et sur les 2 premières années, la reprise n'est pas si facile que ça. Une avance remboursable au bout de 2 ans, c'est vraiment un confort de vie au quotidien. On peut avoir des soucis de personnel, des problèmes matériels, etc. Le fait d'avoir ce montant en fond de roulement, nous permet de mieux dormir les 2 premières années. C'est une assurance contre les impondérables ».

Rencontre avec Monsieur BECAM cédant de l'Hôtel de la Butte par l'intermédiaire du dispositif ORATEL, dans le Finistère à Plouider.

Hervé BECAM – cédant de « l'Hôtel de la Butte » :

« De part mes responsabilités syndicales, je connaissais le système ORATEL avant que cela ne s'appelle ORATEL. C'est en effet une opération qui a été initiée dans les Côtes d'Armor.

ORATEL avait à mon sens deux avantages :

- mettre en relation des repreneurs et des revendeurs
- diagnostiquer un établissement de manière complètement neutre.

Concernant le diagnostic et l'estimation, cela nous a beaucoup aidé. En ce qui concerne le fond de commerce, il y avait une différence entre l'estimation ORATEL et ce que nous avons fixé à valeur. Et aussi curieux que cela puisse paraître, la valeur que nous avons fixée était bien inférieure à celle estimée par l'Expert-Comptable mandaté par ORATEL. »